



# DÉLIBÉRATION

## du 27 janvier 2026

Présents : 20 Excusés : 5 3 pouvoirs Absents : / Votants : 23 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD), M. Bruno CHICOISNE, Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Mme Rosalie OUTIN), Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY (ayant donné pouvoir à Mme Laurence BERNARD TANGUY),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Isabelle LEAUTE</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 21 janvier 2026</p>
Délibération n°26.1.03	<p><b><u>VOIRIE RESEAUX ENVIRONNEMENT</u></b></p> <p><i>Convention préalable aux travaux de restauration des cours d'eau-secteur Grasse Noue et Prévostière</i></p>

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la COMPA réalisé des travaux visant à restaurer la qualité des cours d'eaux. Elle intervient sur des parcelles privées et doit donc conventionner pour intervenir sur ces parcelles.

Cette convention concerne les parcelles cadastrées YD 64, YD 65, YH 20, YI 54, YI 55, YI 14, YI 13, YI 15, YI 65, YL 69, YL 09, YI 06, et YP 62.

Les travaux à réaliser sont un **rehaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein**. Un constat de travaux sera réalisé.

La Commune aura en charge notamment :

- Evacuer les bois issus des travaux, avant la fin du chantier, afin d'éviter que le bois retourne à la rivière notamment en période de crue
- Fournir et mettre en place des clôtures le long des parcelles en cas de présence de bétail.

### ***Après avoir entendu cet exposé,***

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la commission voirie en date du 13 janvier 2026,*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix)**

► **APPROUVE** la signature de la convention CONV\_2026\_004, relative aux travaux de restauration des cours d'eau-secteur Grasse Noue et Prévostière,

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Isabelle LEAUTE  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU